



RCS : LISIEUX
Code greffe : 1407

Documents comptables

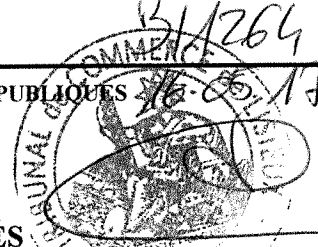
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LISIEUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00270
Numéro SIREN : 803 740 646
Nom ou dénomination : Les Bâisseurs Normands

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2017 sous le numéro de dépôt 1264



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012015	et clos le 31122015	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
LES BATISSEURS NORMANDS 32 Rue de la Rasière 14290 LA VESPIERE France	32 Rue de la Rasière 14290 LA VESPIERE
SIRET 80374064600010	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées Maçonnerie Générale Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	744		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle art. 44 septies Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 21072016 Qualité : LES BATISSEURS NORMANDS Nom du signataire : MLE MAÇONNERIE GENERALE

LES BATISSEURS NORMANDS
MAÇONNERIE GENERALE
 Lot le Cantaloup
 14290 LA VESPIERE
 N° SIRET 803 740 646 RCS Lisieux

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

Si déposé néant, cochez la case : (2016)

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis				Total (a à h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :					
	1	2	3	4	5	6	7	8
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
H DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	5	4	96	MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLТ réalisée au cours de l'exercice				
				MVLТ restant à reporter				

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise LES BATISSEURS NORMANDS			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise 32 Rue de la Rasière 14290 LA VESPIERE						
SIREN 8 0 3 7 4 0 6 4 6						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2			Durée de l'exercice précédent* 5			
			Exercice N clos le 3 1 1 2 12 0 1 5			
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
Total I (5)			044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	4 000	070	4 000
		Autres* (3)	072	440	074	440
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	7 865	086	7 865
	Charges constatées d'avance*		092		094	
Total II			096	12 305	098	12 305
Total général (I + II)			110	12 305	112	12 305
PASSIF					Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	500
	Écarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	
	Réserves réglementées*				130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131)				132	
	Report à nouveau				134	(370)
	Résultat de l'exercice				136	(744)
	Provisions réglementées				140	
	Total I					142
Provisions pour risques et charges					Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	9 400
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169)				172	3 519
	Produits constatés d'avance				174	
Total III					176	12 919
Total général (I + II + III)					180	12 305
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le							
					13	1	2	2	0	1	5	
Désignation de l'entreprise LES BATISSEURS NORMANDS Néant <input type="checkbox"/>												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210							
	Production vendue	{ biens services*	} dont export et livraisons intracommunautaires	215	214							
				217	218			87	343			
				Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222						
	Production immobilisée*				224							
	Subventions d'exploitation reçues				226							
	Autres produits				230							
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	87	343					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234							
	Variation de stock (marchandises)*				236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240							
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier :		242	79	054						
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	136		244	173				
	Rémunérations du personnel*				250	6	414					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2	446					
	Dotations aux amortissements*				254							
	Dotations aux provisions				256							
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262								
		260										
Total des charges d'exploitation (II)				264	88	087						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(744)						
Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294						
Produits exceptionnels	(IV)	290		Charges exceptionnelles	(VI)	300						
Impôts sur les bénéfices*	(VII)					306						
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	(744)						
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312					744		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318								
	Provisions non déductibles*			322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997							
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987						342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989								
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138								
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344						350	
		Créance due au report en arrière du déficit			346							
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col.2	352			354	744		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356							
	Déficits antérieurs reportables : *..... 370dont imputés sur le résultat :								360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col.2	370			372	744		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : LES BATISSEURS NORMANDS						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476			
	Immobilisations financières	480	482	484	486			
TOTAL		490	492	494	496			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566			
TOTAL		570	572	574	576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values			
					Court terme* ⑤	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>LES BATISSEURS NORMANDS</u>						Néant <input type="checkbox"/> *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605		607		
	Autres provisions réglementées*	610	612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620	622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600		634		636		
	Sur stocks et en cours	640	630		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	642		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	652		664		666		
TOTAL		680	682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770		775					
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
				2					
				3					
				4					
				5					
				6					
				7					
				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		370	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits imputés		983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits reportables		984		370	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA				
Déficits de l'exercice		860		744	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129		
Total des déficits restant à reporter		870		1 114	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800		<input type="checkbox"/>
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *							380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

N° 2033-E-SD 2016

Exercice ouvert le : 01012015 et clos le : 31122015 Durée en nombre de mois Néant *

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
---	-----	--

IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	
--	-----	--

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD).

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case) 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE

Période de référence du au

Date de cessation

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	0
dont handicapés	651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	1

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

SIREN 8 0 3 7 4 0 6 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LES BATISSEURS NORMANDS

ADRESSE (voie) 32 Rue de la Rasière

CODE POSTAL 14290 VILLE LA VESPIERE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SEYREK Prénom(s) SERDAR
 Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 25061987 N° Département 99 Commune ERZINCAN Pays TR
 Adresse : N° 1 Voie PLACE DU PUIITS
 Code Postal 27560 Commune LIEUREY Pays FR

Titre (2) MLE Nom patronymique EUDELIN Prénom(s) PAULINE
 Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 16081990 N° Département 14 Commune LISIEUX Pays FR
 Adresse : N° 32 Voie RUE DE LA RASIERE LOT LE CANTELOUP LOGT 4117
 Code Postal 14290 Commune LA VESPIERE Pays FR

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

LES BATISSEURS NORMANDS

32 rue de la Rasière – 14290 La Vespière
SARL au capital de 500 euros - RCS Lisieux B 803 740 646

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

En date du 7 juillet 2016 à 14 H 00

Ordre du jour : Approbation des comptes de l'exercice social 2015

Sont présents :

- Monsieur SEYREK Serdar propriétaire de 50 parts
- Mademoiselle EUDELIN Pauline propriétaire de 50 parts

La totalité des parts est représentée et l'assemblée peut valablement délibérer.

Résolution première :

Les associés sont réunis en assemblée générale ordinaire pour procéder à l'approbation des comptes de l'exercice 2015.

Le résultat fiscal net déficitaire pour l'année 2015 a donc été déterminé à hauteur de 744 euros :

- Mise en report à nouveau : 744 euros

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Résolution deuxième :

Les associés donnent quitus entier et définitif à la gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Résolution troisième :

Les associés approuvent les comptes tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Résolution quatrième :

L'assemblée des actionnaires approuve les différentes conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associées concernées ne prenant pas part aux votes.

En foi de quoi, est dressé le présent procès verbal.

Fait à La Vespière, le 7 juillet 2016.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a 'B' and a long horizontal stroke extending to the right.

LES BATISSEURS NORMANDS

32 rue de la Rasière – 14290 La Vespière
SARL au capital de 500 euros - RCS Lisieux B 803 740 646

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 7 juillet 2016

L'an deux mille seize.
Le 7 juillet à 14 Heures.

Les associés sont présents en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur SEYREK Serdar propriétaire de 50 parts
- Mademoiselle EUDELIN Pauline propriétaire de 50 parts

L'Assemblée est présidée par Madame EUDELIN Pauline, gérante.

Le Président constate que le quorum requis étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée, et met à disposition des membres :

- 1°) La copie des lettres de convocation.
- 2°) Le rapport de la Gérance.
- 3°) Le texte des résolutions proposées.
- 4°) Les comptes de l'exercice : Bilan, Compte de résultat, Annexes.

Puis Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés à l'exception de l'inventaire ont été adressés à l'associé en même temps que l'avis de convocation et l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes et du résultat de l'exercice
- Affectation des résultats
- Quitus
- Approbation des conventions conclues au cours de l'exercice

Puis il donne lecture de son rapport de Gérance sur les opérations de l'exercice.

Après discussion, et, lorsque personne ne demande plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée de l'associé approuve les comptes tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'associé donne quitus entier et définitif à la Gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

L'associé décide de reporter le résultat déficitaire sur l'exercice suivant :

- Mise en report à nouveau : 744 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'associé approuve les conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, l'associé concerné ne prenant pas part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 Heures.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par l'associé.

ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Total du bilan : 12 305euros

Total du compte de résultat en liste : 87 343 euros

Résultat déficitaire : 744 euros

L'exercice social a une durée de 12 mois, recouvrant la période du :

1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Éléments de l'annexe à fournir par les petites ou moyennes sociétés.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	INFORMATIONS	
	PRODUITES	N/PRODUITES
1°) REGLES ET METHODES COMPTABLES		
- Méthodes d'évaluation	XX	
- Changement de méthodes		XX
- Dérogations		XX
- Informations complémentaires	XX	
2°) COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
- Etat de l'actif immobilisé	XX	
- Etat des amortissements	XX	
- Etat des provisions	XX	
- Etat des échéances et des dettes	XX	
- Informations complémentaires	XX	
3°) ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
- Crédit Bail		XX
- Engagements financiers		XX
- Dettes garanties par des sûretés réelles		XX
- Liste des filiales et participations		XX
4°) AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS	X	

*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce Articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Articles 7, 21, 24 début 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue:

- Constructions	20 ans
- Agencements et installations	07 ans
- Installations techniques	03 à 05 ans
- Matériel et outillage	03 à 05 ans
- Matériel de transport	05 ans
- Matériel et mobilier de bureau	05 à 10 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués comme suit :

- Marchandises : au prix d'achat

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033C de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES AMORTISSEMENTS

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033C de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES PROVISIONS

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033D de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033D de la liasse fiscale

LES BATISSEURS NORMANDS

32 rue de la Rasière – 14290 La Vespière
SARL au capital de 500 euros - RCS Lisieux B 803 740 646

**RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SUR LA MARCHE DE LA SOCIETE
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucune dépense de caractère somptuaire prévue par l'Article 233 quater du Code Général des Impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

Le bilan de notre société au 31 décembre 2015 se présente de la façon suivante : (En annexe).

L'exercice clos le 31 décembre s'est soldé par un résultat déficitaire de 744 euros que nous vous proposons d'affecter suivant les termes des résolutions soumises à votre approbation.

Nos résultats ont donc été conformes à nos prévisions.

Aucun événement de nature importante, susceptible de modifier de manière significative les données économiques de notre société n'est intervenu depuis la clôture de notre exercice à nos jours.

Quant à notre perspective d'avenir, nous pensons maintenir notre activité dans son ensemble à un niveau identique à celui de l'exercice précédent.

Les difficultés économiques nous ayant rendu très prudent en matière de prévisions.

FILIALES, PARCITIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

Conformément aux dispositions de la Loi n° 85-705 du 12 Juillet 1985 et n° 87-416 du 17 Juillet 1987,

Nous vous informons que notre société n'a procédé au cours de l'exercice à :

- aucune prise de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

CHANGEMENT DE PRESENTATION ET DE METHODE D'EVALUATION DES COMPTES (Article 1341 modifié par la Loi comptable du 30 Avril 1983)

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels ni dans la méthode d'évaluation.

Nous vous invitons à prendre avec nous connaissance du Bilan et de compte de Résultat de l'exercice 2015, en outre nous vous invitons à approuver les termes des résolutions soumises à votre examen à savoir :

- Approbation des comptes de l'exercice,
- De donner quitus,
- D'affecter le résultat comptable,
- De prendre acte des conventions visées par la Loi du 24 Juillet 1966,
- De confirmer l'absence de distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Notre rapport étant terminé, nous vous proposons de ratifier les résolutions qui vous seront soumises.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous jugerez utiles.

INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations intervenues au cours de l'exercice :
NEANT

Liste des sociétés dans lesquelles des participations existent :
NEANT

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détenant une participation significative dans celles sus énumérées, et conformément aux dispositions de l'Article L 356 alinéa 2 modifié par la Loi du 1er Mars 1984, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité et des résultats de l'ensemble de ces sociétés.

Branche d'activité : **NEANT**

L'ensemble de nos filiales ou sociétés dans lesquelles nous détenons des participations exercent leur activité dans le secteur de :

Activité Résultats : **NEANT**

Nous vous communiquons ci-après une copie des comptes des sociétés sus mentionnées, afin de vous permettre d'examiner et d'appréhender avec précision les résultats.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires que vous jugerez utiles.